



ASSEMBLEE GENERALE REGIONALE ORDINAIRE

WIMILLE le 23 février 2014

POUVOIR pour le CO.REG (Comité Régional)

Club représenté :

N° d'affiliation à la FFESSM:

Nom et prénom du Président du Club:

N° de licence du Président:

Pouvoir donné à un membre du club:

Nom et prénom de ce délégué:

N° de licence:

ou Pouvoir donné à un membre d'un autre club, mandaté:

Nom et prénom de ce délégué:

N° de licence:

Club d'appartenance et n° d'affiliation:

Mandaté par:

Date - signature du Président - cachet du club-

Mention manuscrite de la main du Président du Club « **Bon pour Pouvoir** »